



Résiliation de contrat a la bspp par le biais des emplois reserve

Par **Mika94**, le 17/04/2012 à 18:47

Bonjour,

Je suis pompier de Paris j ai 8 ans et 6 mois de service , je quitter l institution par le biais des emplois réserves . Et il font que de mettre avis défavorable. Et ne veule pas que je parte car j ai passer une formation risque radiologique niveau 2 donc il me dise que je leur doit 2ans . Alors que je n est rien signer concernant c est 2 ans . Qu en pensez-vous sont il en droit de me refuser les emploi réserve. ? Merci

Par **pat76**, le 17/04/2012 à 19:24

Bonjour

Vous avez des représentants du personnel ?

Vous les avez informés de votre situation?

En cas de litige il vous faudra saisir le Tribunal Administratif.

Par **Mika94**, le 17/04/2012 à 20:10

Oui ils sont informer car c est la demande d agreement qu il refuse de me donner. Je sais que

des personnels ont signer des papiers leur disant qu il devait 2 ans. mais moi rien je N est rien signer. Combien va me couter de les emmenés au tribunal. Et est ce que je suis sur de gagner

Par **ewen**, le **08/05/2014** à **12:40**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**

Regardes ton contrat d'assurance vie, ou ac l'adosspp tu peux beneficier d'un service juridique.

Par **chaber**, le **08/05/2014** à **14:13**

bonjour ewen

Evitez de revenir sur une discussion de 2012.

Pour info pour vous un contrat d'assurance vie ne comporte pas de protection juridique. Voir contrat multirisques habitation e(t conditions générales